

« Sans cesse agitée par la délicatesse de ses organes et par son excessive sensibilité, écrivait Darwin (Amours des Plantes), la chaste mimosa redoute le plus léger attouchement. Elle est ébranlée lorsqu'un nuage passager lui dérobe les rayons du soleil. Au moindre vent, elle frémit et se cache par la crainte de l'orage. A l'approche de la nuit, elle abaisse ses papilles, et lorsqu'un sommeil paisible a rafraîchi ses charmes, elle s'éveille et se saluë heureuse... Ainsi vacille sans cesse sur son pivot l'aiguille aimantée qui dans tous ses mouvements se dirige vers le pôle chéri. »

Quelle délicatesse de sensation dans ses plantes ! On voit sous les tropiques des champs entiers de véritables sensitives. Le bruit des pas d'un cheval les fait contracter au loin comme si elles en étaient effrayées. Elles se hissent précipitamment à l'approche d'un homme, et l'on a vu une légère secousse se propager d'un trait, comme un signal d'alarme, dans des plaines de végétaux sensibles qu'un impétueux étourchail. L'ombre d'un nuage suffit pour produire une animation manifeste au milieu de leurs groupes. Elles sont presque nerveuses, la sensitive, les narcotiques, selon la remarque de Pouchet, affaiblissent sa sensibilité comme ils affaiblissent la nôtre.

Arosée avec de l'opium, elle s'endort et devient insensible. Une décharge électrique la tue. Et cependant, chose merveilleuse, on parvient à l'apaiser ! Des tentatives en avait fait dans une voiture ; effrayée des cahots, elle se repêcha d'abord craintivement sur elle-même, puis, peu à peu, elle s'accoutuma et reprit sa tranquillité. Mais si la voiture s'arrêtait, elle semblait s'étonner de nouveau, avait peur et se contractait.

Il y a dans la vie des plantes, des heures de bonheur et de bien-être, des heures de souffrance et de tristesse, nous pouvons saisir la marque, sur les rides de leur visage, mais sur les cercles concentriques, pleins, ou formes, ou maigres, apparus qui questionnent les années sur le coup de la montante du tronc des arbres. Elles ont aussi des heures de bonheur, elles ont de mystérieux amours et des mariages que la loi civile ne prosaie pas. Remarquez, par exemple, la *Yucca*.

Les dames, coquettes et parées, éprouvent leurs charmes à la surface de l'onde et sont rattachées au fond par un ressort en spirale. Les maris, plus humbles, passent leur vie à leurs pieds. Scélérats dans leur jeunesse, les fleurs de la surface attendent inquisiteurs, l'heure douce et charmante que la nature fait pressentir à ses enfants ; il semble parfois qu'elles paissent d'ennui et s'entrevoient ensemble de leurs inquiétudes.

Mais l'heure désirée sonne au carillon du ciel. Les fleurs masculines brisent soudain les chaînes qui les emprisonnaient au pied de leurs tiges, elles montent comme des papillons jusqu'à la surface et viennent envelopper de leurs blanches corolles les fleurs papillantes ; puis les spirales se raccourcissent, et, devenue mère, la *Yucca* descend dans la retraite, au fond des eaux, pour méditer le fruit de ses amours.

Et ces heures sont févrouses et agitées, et les fleurs se regardent et se regardent dans leurs veines. La plante ne sent-elle pas une douce jouissance pénétrer son être, aux heures où des milliers de fleurs masculines et féminines réunies sur le même pied (comme dans le pommier) mêlent à la fois leurs parfums et leurs sensations ?

Certaines fleurs manifestent à l'époque de leur floraison un développement de chaleur considérable. La mère du naturaliste Hubert cherchait un jour en Italie dans son jardin (car elle était aveugle) l'arum d'Italie. Quel ne fut pas son étonnement, en approchant sa main de son épanouissement, quelle était brûlante. Et, en effet, cette plante s'échauffe alors au point de s'élever à 24 centigrades au-dessus de la température de l'air.

N'est-ce pas une fièvre d'un genre spécial que cet ardent tressaillement, surtout si nous ajoutons qu'à l'époque de la fécondation certaines fleurs deviennent même lumineuses par exemple les rhizomorpha, la capucine, le souci et l'oeillet, quelques-unes, hélas ! ne s'éveillent à cette ardente expansion que pour s'évanouir aussitôt dans la mort !

Sous ces manifestations d'une vie inconnue, le philosophe ne peut s'empêcher de reconnaître dans le monde des plantes un chant du chœur universel. C'est un monde d'une réalité vivante, plus touchante qu'on n'est porté à le croire, que ce règne végétal, harmonique, doux et songeur, qui, sur les degrés inférieurs à l'animalité, semble rêver dans l'attente de la perfection entrevue.

Sans doute il ne faut pas tomber dans l'excès d'une école de l'antiquité qui, sous l'autorité d'Empédocle, n'hésitait pas à accorder aux plantes des facultés d'être, les avait humanisées et même divinisées, et regardait quelques-unes comme méchantes et vindicatives, témoin les merveilleuses *mandragores*, que l'on n'osait arracher qu'après avoir tracé trois cercles à la pointe d'une épée en regardant l'orient et en proférant d'obscures paroles.

Non, les plantes ne sont ni des animaux ni des hommes : une distance immense les sépare de nous, mais elles vivent d'une vie que nous ne savons pas apprécier. Non seulement dans l'harmonie de la nature terrestre mais encore la plante, considérée en soi, est un être actif, au milieu de ses rêves, travaille fort. Elle écrit un des chapitres de la grande synthèse : l'ascension du cosmos vers l'idéal. Elle manifeste personnellement la destinée vers la lumière.

Elle est à la fois l'histoire et le poème de la nature ; l'hymne, le parfum et la prière de la terre. Elle vit pour tous et pour elle-même sans doute, car n'attend-elle pas aussi la réalisation de quelque vague désir ? Elle vit enfin, et nous serions bien étonnés s'il nous était permis d'entrer un instant dans les secrets du monde végétal et d'écouter ce que peuvent dire en leur langue les petites fleurs et les grands arbres.

Camille FLAMMARION.

LA FIN DU PANAMA

Paris, 2 janvier. Un rédacteur de *Gauche* a interviewé M. Vallé, président de la commission parlementaire du Panama, au sujet du résultat négatif du procès engagé devant la cour d'assises.

Je prévoyais l'acquiescement, lui a déclaré M. Vallé, il était obligatoire après la sécession qui avait été opérée après l'arrêt de la cour d'assises et le dépôt de mon rapport à la Chambre. J'espère qu'on aura pour toujours bouclé le Panama.

Et quel sera votre rapport ? — La conclusion ne saurait varier. Ce que j'ai dit jadis ne s'est que trop confirmé. Il s'agit d'une nouvelle énergie contre les procédés gouvernementaux et judiciaires employés pour établir les responsabilités ou plutôt pour les faire disparaître.

Il est impossible à un jury français de faire payer des petits faits par lesquels les grands n'ont pas eu grand chose à risquer. Toutefois, ce scandale, qui a failli enlanger le régime républicain, doit servir d'avertissement aux hommes politiques et les tenir éloignés de la promiscuité du monde des affaires et de la Bourse.

Dans ma conclusion, je prie plus fort que jamais : Gare à tous les Français. Méfions-nous à l'avenir de ces étrangers de nos compatriotes.

Je ne suis pas un homme qui joue des rôles comme ceux qu'on voit dans les *Revue*, les *Revue*, les *Revue*. Je le suis la morale qui est le dégage de l'air et la loque sera profitable, je le crois. Je ferai aussi allusion à l'affaire Dreyfus. J'associerai les deux affaires dans une moralité qui leur est commune.

M. Vallé pense être en mesure de saisir la Chambre de son rapport, dès la rentrée.

VIOLENTES TEMPÊTES

Cannes, 2 janvier. L'après-midi, qui a éclaté sur le littoral a jeté à la côte, plusieurs embarcations et notamment l'*Action*, la *Juliette*, la *Belle Rose* et l'*Elisabeth*.

Porte, 2 janvier. Une formidable tempête s'est abattue ce matin sur la côte. Elle a fait porter à terre et avaries, a été aperçue. Son équipage, composé de sept personnes, a péri.

En ville la tempête a arraché les arbres les toitures et les clôtures.

Liégeois, 2 janvier. La barque norvégienne *Undine* a fait naufrage pendant la tempête, sur la côte portugaise. 7 hommes de l'équipage ont été noyés, 8 sont sauvés.

L'Affaire Dreyfus

Paris, 2 janvier. D'après le *Matin*, il n'a été relevé contre le commandant Esterhazy, au cours de l'enquête préalable dirigée par le général de Pellieux et de l'information judiciaire confiée au commandant Ravary, aucune charge sérieuse.

Le rapport qui clôt l'instruction ouverte contre cet officier par M. Mathieu Dreyfus, conseil de guerre, par le rapporteur du premier commandant Hervey, avec avis motivé, au gouvernement près du même conseil, qui s'étant tenu au courant de la marche que suivait l'affaire, y joindra immédiatement ses conclusions.

Bien que le résultat soit favorable au commandant Esterhazy, le général Sausier donnera l'ordre de mise en jugement. L'autorité militaire estime, en effet, qu'il est de son devoir de saisir cette occasion d'éclaircir autant que possible, la religion des hommes de bonne foi qui ont mis en évidence, publique dans le monde, les limites imposées par les exigences des formalités de la justice militaire, et par conséquent, à la détermination de la culpabilité de l'accusé.

Esterhazy pourra se défendre par son propre avocat, ou par un avocat désigné par le conseil de guerre, ou par un avocat désigné par le conseil de guerre, ou par un avocat désigné par le conseil de guerre, ou par un avocat désigné par le conseil de guerre.

Le conseil de guerre aura à faire les significations suivantes : 1. Notification à l'accusé de l'ordre de mise en jugement et de la liste des témoins ; 2. Procès verbal de l'ordre de mise en jugement ; 3. Avis de l'ordre de mise en jugement ; 4. Avis de convocation du conseil de guerre.

Telles sont les phases de la procédure suivie et à suivre dans l'affaire Esterhazy. On avait dit que le conseil de guerre devant lequel doit comparaître le commandant Esterhazy se réunirait le 16 janvier.

L'*Etre Parole* annonce que M. Tezenas ému par la fixation d'une date si rapprochée, a fait des démarches auprès du général Sausier pour obtenir un sursis.

L'émiant avocat demande un délai d'un mois de jours pour pouvoir préparer utilement la défense de son client.

Le procès Mathieu Dreyfus Hier, jour de chômage au Palais, dit Esterhazy, M. Hervey n'a pu être entendu, car ce moment assez souffrant.

A propos du rapport fait par le colonel Sandherr à ses chefs sur la culpabilité de Dreyfus, il est dit que ce rapport est un document qui existe au dossier de l'affaire Dreyfus.

Le colonel, dans ce document, explique qu'on vient lui demander d'étouffer l'affaire et qu'il s'y refuse. D'ailleurs, ce récit est longuement contredit aux archives de la Guerre. Les frères Dreyfus l'ont lu sans doute avec intérêt, quand on leur en donna lecture à l'audience du Cheval-Midi, ajoute notre confrère.

Mme de Jouffroy d'Abbas Mme de Jouffroy d'Abbas a été entendue par le commandant Ravary l'entrevue, a duré 20 minutes. La vicomtesse de Jouffroy d'Abbas aurait dit au magistrat le non véritable de la femme voilée après avoir mis en cause les personnes indiquées jus qu'à ce jour.

Elle déclarait que « ses révélations au commandant Ravary avaient une importance telle qu'il se pourrait qu'un supplément d'enquête devint nécessaire. » L'opinion presque générale est que sa déposition n'a pas d'importance.

DERNIÈRES NOUVELLES De l'Agence Havas : M. Leblois nous prie de déclarer que, contrairement aux allégations de quelques journaux, il ne possède aucune pièce pouvant établir la culpabilité du commandant Esterhazy, et qu'il ne saurait, en

En Extrême-Orient

Paris, 2 janvier. Un télégramme de Pékin, de source anglaise, annonce que, d'après des nouvelles de Séoul, un compromis serait intervenu entre le directeur anglais des douanes de Corée et M. Alexieff, candidat au poste de directeur ; ces deux actionnaires travailleraient ensemble, se à côté.

On estime que les vaisseaux de guerre japonais arrivés en vue de Chemulpo, n'ont pas de directeur anglais un appui très effectif.

Le *Daily News* estime que l'établissement de stations étrangères sur le territoire chinois n'est pas, à proprement parler, une affaire commerciale. Ce que nous voulons en Chine, dit le *Daily News*, c'est du commerce et non de nouveaux territoires.

La Grande-Bretagne ne peut consentir à l'octroi d'une muraille douanière ; elle méprise de la clause de la nation la plus favorisée, et le maintien de cette clause a le suprême intérêt de l'Angleterre.

On télégraphie de Hong Kong au *Times* : La plus grande activité règne dans les affaires maritimes de Hong Kong. On y a servi le plus grand secret. On ne sait rien des mouvements de la flotte britannique. Le croiseur *Griffon* a été à l'île de Hong Kong.

On attend l'arrivée, le 5 janvier, de six croiseurs et de deux contre-torpilleurs. Le régiment West Yorkshire a embarqué aujourd'hui pour Singapour.

Sur les genoux de l'Eglise Caré volé par un capucin Perpignan, 2 janvier. Les Perpignonnais assistaient hier au spectacle pu bial à un capucin conduit entre deux gendarmes au Palais de Justice.

Le moine, arrêté par la gendarmerie de Saint Laurent de la Salanque, à la suite d'une plainte portée par l'abbé Brial, curé de Saint Hippolyte, pour vol d'argent, a déclaré s'appeler Ruiz Biég, prêtre français, ordonné à Cordeuse en 1839.

Se rendant d'Italie en Espagne, il passait par Saint Hippolyte et fit une visite au presbytère. Il n'y trouva que la mère de l'abbé Brial, à ce moment absent.

En attendant le retour du curé, la bonne dame sur la demande du pèlerin, alla dans la cuisine prendre une bonne bouteille pour le rafraîchir. Le moine profita de son absence pour s'approprier la bouteille, sous un journal.

Le vol fut bientôt découvert, et la gendarmerie trouva le capucin, dans l'établissement Jouté, à Saint Laurent de la Salanque où il avait consommé, tant en aliments qu'en boissons, une somme de 3 fr. 90, qu'il avait du reste payée... avec l'argent du curé de Saint Hippolyte.

Le pauvre français, qui a cependant parcouru une longue carrière — il est âgé de 52 ans — doit avoir été fort surpris que la confraternité d'extrême gauche soit appliquée à telle façon par le clergé.

IMPRÉVOYANCE

Paris, 2 janvier. En non la Chambre n'ont rien voté, en l'année 1897, qui fut de nature à améliorer les conditions sociales du monde du travail, et elles n'en feront pas davantage cette année-ci.

Rellet malheureusement trop exact des petits et gros bénéficiaires de l'état de choses actuel, le Parlement est incapable de relever à cette notion qu'au-dessus de la loi de profit il y a l'idée de justice, d'équitable répartition du produit selon la valeur de l'effort, de reconstitution des forces pendant le temps de labeur et de sécurité pour les jours de repos.

Ces sont là des idées qui tiennent tout au plus à des hommes pour nos imbéciles de pères, de pousseurs, d'idéologues sautant toute

ROUBAIX

ANARCHISTES ET CLÉRIQUES

Des faits scandaleux se sont passés hier sur la Grande Place. Deux ou trois cents jeunes gens catholiques ont insulté et frappé quelques marchands de brochures anarchistes. Le comble, c'est que la police n'est intervenue que pour conduire au poste ceux qui avaient été victimes des brutalités des cléricaux.

Nous sommes adversaires autant des uns que des autres et nous jugeons ici, sans parti pris, les incidents qui ont eu lieu entre catholiques et anarchistes.

Nous disons que c'est écœurant. Pendant plus d'une heure, la Grande Place a été en effervescence ; les catholiques on étaient les maîtres absolus et, impudemment, frappaient à coups de canne les vendeurs de la brochure *Les Crimes de Dieu*.

En fin de compte, ce furent encore ces derniers, comme nous le disons plus haut, qui furent conduits au poste. Il est vrai qu'ils furent relâchés quelques temps après. On ne pouvait d'ailleurs rien leur reprocher.

Qui est responsable de tout ce qui est arrivé ? Assurément le commissaire central. Il savait ce qui allait se passer. Les notes menaçantes parues dans le *Journal de Roubaix* autant que les avertissements de l'*Égalité* l'ont certainement mis au courant du boucan qui, fatalement, devait se produire.

Une dizaine d'agents auraient pu sur la Grande-Place maintenir l'ordre et assurer la liberté de tous, autant des marchands anarchistes qui vendent une brochure, qu'ils ont parfaitement le droit de vendre et de crier, que des autres. On a préféré que ces choses se passent autrement.

On savait que les catholiques auraient été les plus nombreux au moment de la messe et on s'est dit que pour qu'ils pussent accomplir leurs escapades de rôtie, mieux valait que la police ne fut pas là.

Cela va-t-il continuer ? Nous ne le pensons pas. C'est pas parce que les marchands copés de pauvres bourgeois et que les gendarmes sont des rattachés riches et fils de famille que la loi sera violée au mépris du droit et de la justice.

Les colporteurs qui vendent *Les Crimes de Dieu* ont le droit de vendre leurs marchandises sur la voie publique ; on ne peut le leur empêcher. Les cléricaux n'ont pas celui de frapper les gens de les insulter et d'empêcher la circulation. Un commissaire central impartial aurait bientôt tempéré leur exubérance en en faisant confier quelques-uns.

Nous comptons bien que si les scènes d'hier devaient se renouveler, ce seraient les véritables coupables qui coopéreraient.

Une bonne leçon aurait bientôt rafraîchi l'ardeur d.s. froussards cléricaux qui n'ont senti que parce qu'on les assure qu'ils ne seront pas inquiétés.

LA MÉMOIRE DE GAMBETTA

Paris, 2 janvier. Comme chaque année, les amis de Gambetta, fidèles à sa mémoire, se sont réunis aujourd'hui, à Ville d'Avray, devant le monument de la propriété des Jardies.

Devant le monument, des discours ont été prononcés par MM. Midrin, qui a éprouvé la bienvenue aux amis de Gambetta, Cazet, au nom du Comité Gambettiste et Waldeck Rousseau.

LE DÉPART DE M. BILLOT

Rome, 2 janvier. M. Menotti Garibaldi, au nom du comité Franco-Italien a adressé à M. Billot, ambassadeur de France à Rome, une lettre dans laquelle il lui exprime ses regrets pour son départ.

QUESTION A LA CHAMBRE

Paris, 2 janvier. Le journal *Le Soir* annonce que M. George Berry a informé M. Turrel qu'il le questionnerait à la Chambre sur l'acci dent du Railway du Péage de Roussillon.

LE PREMIER JOUR DE L'AN

Le Premier jour de l'An à Roubaix a été fêté avec l'animation ordinaire : les cabaretiers sont pour la plupart restés debout toute la nuit du vendredi au samedi et ont dû certainement faire de brillantes affaires.

A minuit, de joyeuses bandes d'ouvriers endimanchés se précipitaient hors de chez eux et allaient saluer la « bonne année » à leurs parents, voisins et amis. Ils accompagnaient ces manifestations d'allégresse de quelques détonations de pétards.

La mairie, le lendemain matin, a eu une réception officielle n'a eu lieu. Les journaux — à l'exception de l'*Égalité* — n'ont pas paru dimanche ; mais, le matin du premier de l'An, nous avons eu le plaisir de déguster, pour nos étreintes, la *Chronique fantaisiste* du *singe de la Croix*.

Comme d'habitude, ce morceau de haute littérature contenait à notre adresse quelques joyeusetés, accompagnées de beaucoup d'humour.

Nous y étions notamment qualifié de « Paracelse » — quelle injure ! mon empereur ! — et on parlait de Kough-heir ; (car Kough-heir, autrement dit Confucius, s'appelle Kough-heir, en langue ouïstite).

LA FILLE DU SUPPLIÉ

ROMAN TRAGIQUE (1870-1874)

PAR ALBERT GOULLE

PREMIÈRE PARTIE

LA BELLE JOSÉPHA

Messieurs ! messieurs ! criaient la dame, je me mets sous votre protection... Je ne veux pas lui faire de mal, dit Josépha. Je veux seulement qu'elle connaisse en votre présence par quelles manières elle m'a amenée ici... Car c'est une tentative probablement d'un lâche qui me veut aussi, qui a comploté le complot... Mais parlez donc !

— Je ne vous envoie pas ! Je ne veux pas vous connaître, répondit-elle à la dame, répétant possession d'elle-même.

— Enfin on n'est pas par Coralie, la veuve de Goulet, qui contenait jusqu'à son sang.

Adolphe Guibout, à dénoncer et faire déporter son mari qui vous gênerait ? Les messieurs, à l'ombre de qui la dame s'était retranchée, n'eurent point de hâte d'interrompre une scène scandaleuse qui les intéressait fort.

On a toujours tendance à faire galérer autour de deux femmes qui se grèpent le chignon ou qui se racontent leurs vilaines vérités.

— Je suis l'épouse légitime de M. le docteur Guibout, médecin-chirurgien attaché au gouvernement de la Défense Nationale, déclara la dame, pensant que cette qualité intimidait la malveillante dont elle se sentait entourée.

— Ah ! tu t'es fait épouser ! Mes félicitations, Mme Guibout. Ça fait un beau homme et une vraie catin, ça fait une union assortie.

— Je réclame, dit la dame, qu'il soit pris note des insultes que cette prostituée m'adresse.

— Tu as, parbleu ! raison, Mme Collet-Guibout... L'un de ces messieurs est au moins juge d'instruction ou commissaire de police : qu'il appelle son greffier et formule l'une et l'autre nos plaintes.

— Nous ne sommes pas là en fonctions.

— Et à quel titre y êtes-vous ? Et à quel titre madame y est-elle ? En cette prison préventive, il n'y a personne autre que des prévenus, des geôliers, des magistrats ou des avocats. Ce n'est pas un lieu de promenade pour les curieux.

Les messieurs commencèrent à éprouver quelque inquiétude. Cette dernière

était très capable de débâcher un scandale.

L'autre s'était réclamée de la qualité de femme d'un médecin, plus ou moins officiellement attaché au gouvernement de la Défense Nationale. Cette qualité était surtout compromettante pour les gouvernants de l'Hôtel de Ville.

Quant à Josépha Gérard, elle était une célébrité galante très en vogue, possédant des amis influents.

Il était tout à fait évident qu'une énorme illégalité avait été commise à son égard pour saisir la rançone d'une rivale.

Aussi bien des cotées impérialistes que de ceux des révolutionnaires, on s'emparait volontiers de ce fait incontestablement abusif.

Néanmoins que peu de prestige, si le gouvernement donnait prise à des attaques pour des histoires de femmes, il perdrait toute autorité.

— Allons, mesdames, dit d'un air bonhomme le plus âgé des témoins de la querelle (c'était un juge de tribunal correctionnel), le plus sage serait de vous réconcilier, ou au moins d'oublier à présent.

— Que voulez-vous, moi ! dit la dame Guibout ; que je me réconcilie... mais d'abord, pour se réconcilier, il faut avoir se réconcilié... Vous pouvez croire que j'ai mis l'âme en moi, des amies de cette espèce ?

— Non, répliqua Josépha Gérard, très calme, rassurée cette femme d'avoir été, une fois, l'objet de la convois de la viole

tion le domicile, qui a eu lieu chez moi ce matin. Je l'accuse de dénonciation sciemment calomnieuse, dont l'effet a été mon arrestation et ma comparution devant l'autorité militaire.

« J'accuse en outre de manœuvres concertées avec son mari, le sieur Guibout, dans le but de m'amener frauduleusement ici, afin que je sois comprise dans l'arrêt d'expulsion, alors que je ne suis ni sans domicile, ni sans moyens d'existence, ni dans aucun autre des cas qui motivent cette mesure. »

Essayer d'obtenir d'une telle plaigant, dont les griefs étaient si bien fondés, qu'elle consentit à parquer à son ennemi, ce serait temps perdu.

Le jeu se releva vers la dame Guibout, qui à part et à voix basse à lui déclara le mieux qu'elle put faire, pour égarer un procès qui ne pouvait que lui être nuisible ainsi qu'à son mari, était de présenter devant l'espèce de tribunal militaire qui s'était institué afin de trancher les cas douteux, de se porter défendant de Josépha Gérard et d'insister pour sa mise en liberté immédiate.

Elle portait ainsi, plus tard, en appuyant négation par cet acte spontané, qu'elle eût été pour rien dans la mésaventure de la dite demoiselle Gérard.

Coralie Guibout eut la sagesse de se retirer de conseil, mais ce fut la rage au cœur, et avec ferme intention de rattraper autrement détestée rivale.

IX

Déclaration de guerre

Annette, revenant des pérorations imprévues qui, durant plus de vingt-quatre heures, l'avaient tenu hors de la ville, n'avait trouvé, au rendez-vous, que la mère Catherine Béru.

Mausada selon son ordinaire, la bonne femme lui dit :

— Eh ! te voilà toi ! D'où donc que tu reviens ?... Et entre voir un peu que j'ai regardé...

Avant refermé la porte, elle l'inspecta des pieds à la tête :

— D'où donc que tu reviens ? répéta-t-elle. Tes bottines sont déchirées. Il y a un sacroc à ta jupe, des boutons de mica à ton corsage... Et ce chapeau !

— Mais, dites-moi d'abord où est maman.

— Ainsi, voilà qu'il t'écouche ! continua la vieille en croisant les bras et secouant la tête, à ton âge !

— Mais, répondez-moi à ce que je vous demande ! Je suis plus impatient d'embrasser ma mère que de vous raconter mes voyages.

— Tu m'as, elle n'est plus ici.

— Plus ici ! où est-elle ?

— Elle a fait comme toi, elle est partie sans me prévenir... Ah ! vrai ! vous êtes une drôle de famille !

— Enfin, expliquez-vous.

— Est-ce qu'on m'explique quelque chose à moi ! Je ne suis avec vous autres de plus qu'un âne en chaire.

— Vous ne savez pas où est ma mère ? Et M. Béru ? Et Gustave ?

— Quand je suis rentrée, hier, il n'y avait plus personne dans la baraque. Dérouillé-toi, arrange-toi, la vieille !... Heureusement que je ne suis jamais sans mon passe-partout !

— Gustave ne vous avait pas quittée ; donc vous n'étiez pas seule.

— Ah ! puis, du reste, sans mon passe-partout, je serais entrée tout de même, car la grand'porte était ouverte à deux battants. Celle de la maison n'était pas fermée non plus.

— Quoi ! tout ouvert et personne chez nous ! Les Prussiens, pourtant, ne sont pas venus jusqu'ici.

— Qu'est-ce qui te parle de Prussiens ? Mais tu me questionnes, et tu ne m'as pas encore dit pourquoi tu nous as quittés si haut dans le village et pourquoi on ne te voit qu'à présent.

Elle était éperdue, Mme Catherine, Annette, impatiente d'embrasser sa mère, n'avait pu encore savoir où l'aller retrouver.

Elle n'obtenait que des demi-enseignements qui aggravaient son inquiétude.

Elle s'avisa que la bonne femme, qui depuis son arrivée la questionnait inutilement sur la cause de sa longue absence, pensait justement comme elle, et elle se décida à la renseigner, sans être renvoyée à son tour.